
Don de l'agent national du district d'Argentan d'une médaille, lors de la séance du 12 germinal an II (1er avril 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Don de l'agent national du district d'Argentan d'une médaille, lors de la séance du 12 germinal an II (1er avril 1794). In: Tome LXXXVII - Du 1er au 12 germinal An II (21 mars au 1er avril 1794) p. 693;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1968_num_87_1_21088_t1_0693_0000_4

Fichier pdf généré le 30/01/2023

offrandes à la Patrie; 6 sabres propres au service de la cavalerie, et 2 jours de leur paye, dont le montant est de 325 l. Un d'eux a demandé, que cet argent servit à acheter du fer pour annéantir les tyrans. Certes, leur chute approche, et l'augure n'en peut être douteux; quand des républicains, animés du saint amour de la Patrie, trouvent des jouissances jusque dans leurs privations! Ils craignent de ne pas faire assez en sacrifiant leur vie; leur sollicitude s'étend jusqu'à procurer des ressources à leurs frères! Tandis que vous déjouez les complots des méchants, que vous faites tomber sous le glaive de la loi la tête des conspirateurs, les soldats de la liberté, s'occupent par tous les moyens d'assurer son triomphe. Vive la République! S. et F.»

DORVAUX (*présid.*), LANTERNIER (*secrét.*), BALZAC (*secrét.*).

54

L'agent national du district d'Argentan envoie un de ces petits colifichets, par lesquels la tyrannie récompensait les services.

Insertion au bulletin (1).

[Argentan, 8 germ. II] (2).

« Citoyen président,

Je m'empresse de faire passer à la Convention un de ces petits colifichets, par lesquels la tyrannie récompensait les prétendus services de ses vils satellites. Ces joujoux convenaient à des esclaves; mais les hommes nés pour la liberté, ne veulent pour prix de leurs travaux, que la douce satisfaction d'avoir contribué à la prospérité de la chose publique. »

LAUTOUR.

55

Les membres du conseil général de la commune d'Avallon font remettre, sur le bureau de la Convention, neuf croix ci-devant Saint-Louis, décorations indignes des républicains : ils joignent à cet envoi 200 liv. en assignats, dont le citoyen Risse, habitant d'Avallon, fait hommage à la patrie : ils félicitent la Convention sur ses travaux.

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

[Avallon, 7 germ. II] (4).

« Citoyen président,

Nous nous empressons de remettre entre tes mains neuf croix ci-devant Saint Louis, frivoles ornements de l'Ancien régime, vaines décorations indignes des républicains qui ne voient en elles que les marques honteuses de la faveur d'un maître. A cet envoi, nous joignons la somme de 200 liv. en assignats, dont le citoyen

Risse, habitant d'Avallon, fait hommage à la patrie.

En déposant ces offrandes, Citoyen, ne refuse point à notre commune d'être l'organe de ses sentiments civiques et de féliciter en son nom la Convention nationale sur ses travaux, sur ses succès, qui doivent hâter les progrès de la Raison, de la Justice, régénérer l'espèce humaine et fonder sur des bases éternelles le bonheur de toutes les nations. Salut et fraternité! »

BOYER (*off. mun.*), LIÉVIN, CAMBON, ROZEROT, RAUDOT (*administr.*), DAUVRIER (*off. mun.*), REMOND, CHANEL, LA BATTE l'ainé, DRIANCOURT, MIRQUOT l'ainé, MIRQUOT, LEFRANC, SULIENOT, RICHEROLLE, MARGUERIT (*maire*), CORBINAT (*secrét.*) [et une signature illisible].

56

La société populaire régénérée de Saint-Dié, département des Vosges, écrit en ces termes : « La commune de Saint-Dié n'a pas été une » des dernières à porter, sur l'autel de la » patrie, des dons de toutes espèces : elle a » fait partir, pour ses frères d'armes de la » Vendée, le premier octobre (style esclave), » 8 habits, 6 vestes, 7 culottes, 90 paires de bas, » 170 paires de souliers, 77 chemises, 47 paires » paires de guêtres. »

La société populaire a ouvert encore depuis une souscription, à laquelle elle a invité les communes du district de concourir. En voici le résultat : 1 434 chemises envoyées à Strasbourg, 77 chemises distribuées aux volontaires passans; 326 chemises restées au dépôt de la société à la disposition des volontaires passans et de l'hôpital; 233 paires de bas envoyées à Strasbourg; deux distribuées à Saint-Diez; 5 restées au dépôt de la société; 15 paires de souliers restées au dépôt; 6, distribuées à Saint-Diez; 287 draps envoyés à Strasbourg; 178 draps restés au dépôt; 230 livres de charpie envoyées à Strasbourg; 50 livres, restées au dépôt; plus, 70 taïettes; 92 taïes; 113 nappes restées au dépôt; 2 caisses de bandages; 6 bonnets rouges, 3 paires de mitaines, 2 paires de guêtres, 2 pantalons, une paire de pistolets, un sac de distribution, 2 vestes restées au dépôt; 3 marcs 7 onces d'argenterie que nous vous envoyons ci-joints, par la société. Signé, Ricard jeune, président; Gabriel, secrétaire (1).

57

Les administrateurs du département du Puy-de-Dôme, le conseil général de la commune et la société populaire de Thiers, et la commune des Martres-de-Veyre, même département du Puy-de-Dôme, félicitent la Convention de la victoire qu'elle a remportée sur les conspirateurs, et des mesures énergiques qu'elle a em-

(1) P.V., XXXIV, 332 et XXXV, 110.

(2) C 297, pl. 1020, p. 27. Bⁱⁿ, 18 germ. (1^{er} suppl^t).

(3) P.V., XXXIV, 332 et XXXV, 110. J. Sablier, n° 1232. Bⁱⁿ, 18 germ (1^{er} suppl^t); Rép., n° 110.

(4) C 297, pl. 1020, p. 28.

(1) P.V., XXXIV, 332 et XXXV, 110. C 296, pl. 1006, p. 24. (Original daté du 6 germ. II et signé RICHARD (*présid.*), GABRIEL (*secrét.*)); Mention dans J. Sablier, n° 1232.